

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2018

4/1 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Suite au vote de la Décision Budgétaire Modificative n° 1 en juin 2018, quelques ajustements supplémentaires doivent être opérés.

1. Section de fonctionnement

a. Opérations réelles

Par délibération du 28 juin 2018, la Ville a proposé de mettre fin à la régie de gestion du Service Animation Municipal (SAM) et de procéder à sa liquidation. Les dernières écritures comptables de l'exercice 2018 ont ainsi été réalisées en lien avec la Trésorerie et le Conseil d'Administration de la régie de gestion du SAM a, par délibération du 28 septembre 2018, dissout cette régie autonome et accepté que l'actif, le passif et les résultats du budget de cette régie soient repris dans les comptes du budget principal de la Ville. Il convient donc désormais de reprendre ces résultats définitifs correspondant à un excédent de 30 292,17 € en section de fonctionnement (chapitre 002), en lieu et place de la recette prévisionnelle de 26 385 € inscrite par la Ville au Budget Primitif (chapitre 924).

La Direction Générale des Finances Publiques a autorisé le C.C.A.S., à titre exceptionnel, à transférer en section de fonctionnement un excédent d'investissement cumulé sur plusieurs exercices. Compte tenu de ce transfert, motivé par l'absence de projet d'investissement du C.C.A.S. à court et moyen termes, il est proposé de réduire de 155 445 € la subvention de fonctionnement versée par la Ville au C.C.A.S. en 2018. Il est précisé que cette proposition de réduction est exceptionnelle car liée à un transfert de crédits spécifique à l'exercice 2018.

Les charges de personnel doivent être complétées compte tenu de l'augmentation du nombre d'ATSEM (+1,5 ETP) pour la rentrée scolaire 2018 (6 500 €), de la mise en œuvre, à compter de septembre 2018, de la 2^{ème} phase du projet d'établissement de l'école de musique (18 000 €), de remplacements imprévus de personnel à la bibliothèque municipale (3 000 €) et de l'augmentation du temps de travail du régisseur du son pour la gestion des studios d'enregistrement de la salle Allende (4 000 €).

Par ailleurs, la création d'une « dotation culture » à destination des écoles de la commune, dès l'année scolaire 2018-2019, nécessite de prévoir des crédits budgétaires pour un montant de 11 630 € (6 980 € au titre de prestations de services et 4 650 € au titre des transports collectifs).

Enfin, quelques compléments sont enregistrés par rapport au Budget Primitif pour :

- l'organisation des manifestations (5 000 €) et des sorties scolaires (5 000 €) dans le cadre de la commémoration du centenaire du 11 novembre 1918,
- les frais de nettoyage de vitrerie (5 000 €) et de maintenance « chauffage » des bâtiments municipaux (10 000 €),
- les frais de nettoyage des salles associatives (4 000 €),
- les frais d'annonces et insertion des marchés publics (5 000 €) et d'affranchissement (5 000 €),
- les fournitures de petit équipement pour la réparation des véhicules de la Police Municipale (4 159,52 €),
- les goûters fournis aux enfants en accueil périscolaire (4 000 €).

La suppression d'un compte de la nomenclature M14 a nécessité quant à elle des régularisations des rattachements de recettes 2017 pour les locations de salles (salles des fêtes, Trait d'Union, Allende). Les écritures correspondantes s'équilibrent en dépenses et en recettes pour un montant total de 20 833 €.

b. Opérations d'ordre

La régularisation des amortissements d'une subvention d'équipement versée en 2007 et de dépenses réalisées en 2017 pour du matériel et outillage d'incendie nécessitent de prévoir 11 443,17 € supplémentaires.

Le virement à la section d'investissement est augmenté de 57 619,48 € afin d'équilibrer les différents ajustements budgétaires.

2. Section d'investissement

a. Opérations réelles

Il convient de reprendre les résultats définitifs de la régie de gestion du SAM correspondant à un excédent de 937,35 € en section d'investissement (chapitre 001) et d'inscrire les crédits relatifs aux acquisitions immobilières non prévues au Budget Primitif pour un montant total de 70 000 € (acquisitions de la salle Pinchon et d'un garage rue Lacordaire).

b. Opérations d'ordre

Les inscriptions budgétaires correspondent :

- à l'apurement de frais d'études relatifs à la vidéoprotection (5 520 €),
- aux régularisations des amortissements d'une subvention d'équipement versée en 2007 (6 842,60 €) et de matériel et outillage d'incendie installés en 2017 (4 600,57 €),
- à l'augmentation du virement de la section de fonctionnement (57 619,48 €).

La Décision Modificative n° 2 du budget principal de la Ville s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement : + 24 740,17 €,
- en section d'investissement : + 75 520,00 €.

BUDGET PRINCIPAL 2018					
DECISION MODIFICATIVE N°2					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES REELLES NOUVELLES			RECETTES REELLES NOUVELLES		
Imputation	libellé	montant	Imputation	libellé	montant
Chapitre 920			Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté (reprise résultats dissolution régie du SAM)	30 292,17
92020 615221	Entretien bâtiments publics (vitrerie)	5 000,00			
92020 6156	Maintenance (chauffage)	10 000,00			
92020 6231	Annonces et insertions	5 000,00			
92020 6261	Frais d'affranchissement	5 000,00			
92024 611	Prestations de services - Commémoration centenaire 11 nov.	5 000,00			
92025 6283	Frais nettoyage locaux (salles des fêtes/associatives)	4 000,00	Chapitre 920		
92025 6718	Régularisation rattachements locations de salles 2017	10 265,00	92025 752	Régularisation rattachements locations de salles 2017	10 265,00
Chapitre 921					
92112 60632	Fournitures petit équipement (réparation véhicules PM)	4 159,52			
Chapitre 922					
92213 64111	Ecoles - Dépenses de personnel	6 500,00			
92213 6042	Ecoles - Prestations de services (dotation culture)	6 980,00			
92213 6247	Ecoles - Transports collectifs (dotation culture)	4 650,00			
92213 6247	Ecoles - Transports collectifs (sorties centenaire 11 nov.)	5 000,00			
92255 60623	Accueil périscolaire - Alimentation (goûters)	4 000,00			
Chapitre 923					
92311 64111	Ecole de Musique - dépenses de personnel	18 000,00			
92321 64131	Bibliothèque - dépenses de personnel	3 000,00			
9233 64131	Action culturelle - dépenses de personnel	4 000,00	Chapitre 923		
9233 6718	Régularisation rattachements locations Trait d'Union 2017	5 643,00	9233 752	Régularisation rattachements locations Trait d'Union 2017	5 643,00
92314 6718	Régularisation rattachements locations Allende 2017	4 925,00	92314 752	Régularisation rattachements locations Allende 2017	4 925,00
Chapitre 926			Chapitre 924		
9260 657362	Subvention CCAS	-155 445,00	92422 7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion (prévisions résultats régie du SAM)	-26 385,00
	sous-total	-44 322,48		sous-total	24 740,17
DEPENSES D'ORDRE NOUVELLES			RECETTES D'ORDRE NOUVELLES		
Imputation	libellé	montant	Imputation	libellé	montant
Chapitre 934					
nature 6811	Régularisation amortissements subvention d'équipement	6 842,60			
nature 6811	Régularisation amortissements matériel et outillage d'incendie	4 600,57			
Chapitre 939	Virement à la section d'investissement	57 619,48			
	sous-total	69 062,65		sous-total	0,00
FONCTIONNEMENT DEPENSES TOTAL GENERAL		24 740,17	FONCTIONNEMENT RECETTES TOTAL GENERAL		24 740,17
INVESTISSEMENT					
DEPENSES REELLES NOUVELLES			RECETTES REELLES NOUVELLES		
Imputation	libellé	montant	Imputation	libellé	montant
Chapitre 900			Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté (reprise résultats dissolution régie du SAM)	937,35
90020 21318	Acquisition salle Pinchon	50 000,00			
Chapitre 908					
90824 2138	Acquisition garage rue Lacordaire	20 000,00			
	sous-total	70 000,00		sous-total	937,35
DEPENSES D'ORDRE NOUVELLES			RECETTES D'ORDRE NOUVELLES		
Imputation	libellé	montant	Imputation	libellé	montant
Chapitre 910			Chapitre 910		
nature 21538	Apurement frais d'études vidéoprotection	5 520,00	nature 2031	Apurement frais d'études vidéoprotection	5 520,00
			Chapitre 914		
			nature 280421	Régularisation amortissements subvention d'équipement	6 842,60
			nature 281568	Régularisation amortissements matériel et outillage d'incendie	4 600,57
			Chapitre 919	Virement de la section de fonctionnement	57 619,48
	sous-total	5 520,00		sous-total	74 582,65
INVESTISSEMENT DEPENSES TOTAL GENERAL		75 520,00	INVESTISSEMENT RECETTES TOTAL GENERAL		75 520,00

Le conseil municipal est invité à :

- accepter que l'actif, le passif et les résultats du budget de la régie de gestion du Service Animation Municipal (SAM) soient repris dans les comptes du budget principal de la Ville suite à sa dissolution,
- adopter la Décision Budgétaire Modificative n° 2 du budget principal de la Ville telle qu'elle se présente ci-dessus.